

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.34.10.50  
Email : [accueil.ccas@ccas81370.fr](mailto:accueil.ccas@ccas81370.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

**Présents** : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Hanane MAALLEM, Mme Laurence BLANC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Mathieu SINOWIECKI, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Micheline CARRE, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN.

**Excusés / Absents** : Mme Bernadette MARC (procuration à M. Alain OURLIAC), M. Charles PICHERY (procuration à M. Mathieu SINOWIECKI), Mme Anaïs BONDURAND, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET (procuration à M. André SIMON), Mme Chantal CANDOULIVES, M. Stanislas MOUNEAU (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Danielle VACHER

**Secrétaire de séance** : Alaric BERLUREAU.

Date de la convocation :  
**10 avril 2026**

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 11  
Procurations : 4

Délibération n° DL-260416-007

**Objet :**  
**Election du Vice-Président délégué  
du Centre Communale d'Action Sociale**

**Décision de l'Assemblée :**

Votant : 15  
Pour : 15  
Vote à l'unanimité

M. le Président informe l'Assemblée que la suite du renouvellement des membres du Conseil d'Administration et à l'élection d'un ou d'une Vice-Présidente, il convient de procéder à l'élection d'un ou d'une Vice-Président(e) délégué(e).

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou la Vice-Président(e) délégué(e) du CCAS est chargé(e) des mêmes fonctions en cas d'empêchement de la Vice-Présidente.

Il ou elle est donc un substitut de la Vice-Présidente dénommée Présidente déléguée dans l'exercice de ses fonctions.

M. le Président fait appel aux membres présents pour déposer leur candidature.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

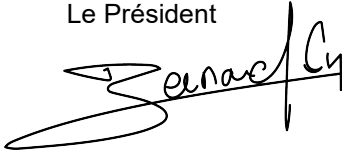
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS, suite conseillers municipaux, intervenu après les élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;
- Considérant la candidature unique de Mme Hanane MAALLEM ;
- Considérant la volonté à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée ;
- Considérant l'intérêt pour le bon déroulement des affaires soumises au Centre Communal d'Action Sociale d'élire un(e) Vice-Président(e) délégué(e) ;

## DÉCIDE

- D'élire Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale.

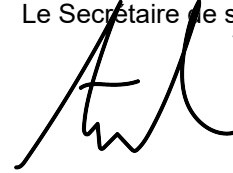
Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

